

Recommandations sur les équipes mobiles multi-professionnelles, Conseil national professionnel de médecine physique et réadaptation, 8 novembre 2020

08/11/2020

Les équipes mobiles de médecine physique et de réadaptation (EMR) internes aux établissements sanitaires mais pouvant intervenir au sein de plusieurs structures doivent permettre d'identifier les besoins de réadaptation en équipe pluriprofessionnelle pour initier la rééducation et la réadaptation au plus tôt dans le parcours de soins, et pour une orientation plus rapide et plus fluide du patient. L'intervention de ces équipes mobiles doit permettre une évaluation des patients coordonnée par le médecin de MPR référent au sein de tous les services prenant en charge des patients COVID +, dont la réanimation, les secteurs de médecine aiguë et les autres secteurs concernés.

Elles doivent participer à la coordination du redéploiement des professionnels de rééducation sur l'ensemble des spécialités médicales : masso-kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, diététique.

Ce document détaille la composition, les principes d'organisation et les modes d'intervention de ces unités.